

Registre in-folio de 395 feuillets; papier vergé; filigrane : une grappe de raisin. Reliure en basane brune jaspée de noir.

1663 (24 juin). — 1666 (31 décembre). — Fol. 2. Procuration générale des habitants. — Fol. 4. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : mre Bon Anathoile Monnier, sr de Noironte, Francis Vauderet, Claude Oudot, Jacques Anathoile Chassignet. — Saint-Pierre : mre Thomas Guerinet, Oger Bichet, Jean Jurain, Jean Bourrelier. — Chamars : mre Pierre-Mathieu d'Auxiron, mre Jean-Frédéric Fyard, Jacques Marchand, Jacques Maigrot. — Le Bourg : Claude Nicolas, Charles Ligier, Anathoile François Noël, Alexandre Clerc. — Battant : Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux, Pierre Vauderet, Nicolas Bernard. — Charmont : mre Louys Beau, Louys-Baptiste Mareschal, Syméon Pillot, Jean-Baptiste Cabet. — Arènes : Guillaume Curie, Laurent Coichot, Jean Perrenot, Pierre Mouchoux. » — Fol. 4 v°. Election, de M. de Noironte comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 5. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugues Belin, mre Philippe-Eugène Chifflet, — Saint-Pierre : mre P. Henry, mre Jean-Baptiste Mareschal. — Chamars : mre Estienne Mareschal, mre Jean-Frédéric Fyard. — Le Bourg : mre Jean-Claude Pétremand, mre Marc-Antoine Flusin. — Battant : mre Léonard Bouvet, mre Denys Chandiot. — Charmont : mre Jean-Baptiste de Noidans, mre Jean-Claude Cabet. — Arènes : Luc Morel, mre Louys Beault (1er juillet). » — Fol. 6-8. Refus des gouverneurs de jurer les nouveaux articles votés par les vingt-huit : le conflit porte essentiellement sur la convocation au Conseil des anciens gouverneurs ; il se termine par une transaction (3-20 juillet). — Fol. 15. Avis d'après lequel le marquis d'Yenne doit venir dans la cité pour passer outre à l'exécution de l'échange (23 août). — Fol. 15. Demande de protection adressée aux gouverneurs, par le Chapitre, pour le maintien de ses droits (25 août). — Fol. 17. Envoi de deux gentilshommes par le marquis d'Yenne pour informer les gouverneurs qu'il vient procéder à l'échange et prendre possession de la cité au nom du Roi d'Espagne (3 septembre). — Fol. 17 v°. Réunion des quatre compagnies. Communication d'une lettre royale donnée au marquis d'Yenne pour prendre possession de la cité, recevoir le serment de fidélité et ensuite jurer au nom du Roi la conservation des droits et priviléges de la cité et des citoyens. — Claude Pétremand est chargé de dresser le traité à passer avec le Roi d'Espagne (4 septembre). Fol. 19 v°. Lecture du traité d'échange dressé par Petremand ; il est approuvé par les quatre compagnies. Le marquis d'Yenne y donne son assentiment (7 septembre). — Fol. 20. Réunion des quatre compagnies et de la majeure partie du peuple en présence du marquis d'Yenne. Echanges de compliments entre le marquis et les gouverneurs. Lecture du projet de traité signé, d'une part par le marquis d'Yenne, d'autre part par le secrétaire Bouvot. Cette lecture est reçue aux acclamations du peuple. Prestation de serment de part et d'autre. Décharges d'artillerie et Te Deum aux Cordeliers en signe de joie (9 septembre). — Fol. 24. Reconduite solennelle du marquis d'Yenne à Gray, par quatre commis et le secrétaire d'Etat escortés de la cavalerie de la cité (11 septembre). — Fol. 27-33 v°. Plainte de l'archevêque contre le chanoine Boitouset, qui a fait afficher un billet pour l'amodiation des dîmes de l'archevêché (2-25 octobre 1663). — Fol. 36. Divisions parmi les chanoines ; mesures prises pour la garde de la relique du Saint-Suaire (31 octobre). — Fol. 37 v° Retour d'Allemagne du secrétaire d'Etat Tinseau (6 novembre). — Fol. 39 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 60 florins, les bas à 59 florins le muid (11 novembre). - Fol. 41. Réunion des quatre compagnies. Lecture d'une ratification par le Roi d'Espagne du traité d'échange. « Comme il s'est trouvé plusieurs manquements dans ladite ratification », on décide d'envoyer quatre commis auprès du marquis d'Yenne, à Gray, pour dire que la cité ne pourrait pas accepter la ratification si elle n'était conforme au traité (16 novembre). — Fol. 42. Rapport des commis envoyés auprès du marquis d'Yenne : celui-ci n'a pas reçu la ratification du traité et demande un délai de quatre mois pour réclamer en Espagne satisfaction pour la cité (22 novembre). — Fol. 44. Sur les réclamations de chanoines protestant contre la décision de l'archevêque de faire prêcher un prédicateur le premier dimanche de l'Avent, à Saint-Pierre, et non, suivant l'usage, à l'église métropolitaine, ordre envoyé à ce prédicateur de prêcher à Saint-Jean, sous peine d'être expulsé de la cité (1er décembre). - Fol. 45. Réception de Pierre Mouchoux comme maître chirurgien (7 décembre). — Fol. 46. Lettres du marquis d'Yenne annonçant avoir reçu d'Espagne la ratification du traité d'échange (10 décembre). — Fol. 47. Accord conclu avec le collège des Jésuites sur tout ce qui lui reste dû par la cité. — Fol. 48 v°. Refus des quatre compagnies d'accepter la ratification du traité, en raison des omissions qui s'y trouvent, notamment en ce qui concerne le droit à la cité de conclure des alliances et de se choisir des protecteurs (15 décembre). - Fol. 50. Continuation de la ferme des monnaies au Sr Simonin pour une durée de trois ans (22 décembre). - Fol. 55. Continuation du conflit entre l'archevêque et une partie du Chapitre pour la nomination aux offices et la perception des revenus de l'archevêché (9 janvier 1664). — Fol. 57. **Réception comme avocat de Pierre-François Rollier, docteur ès droits de l'Université de Dole (17 janvier).** — Fol. 59. Sacre de l'archevêque, qui a eu lieu la veille : on n'a pas prévenu plus tôt les gouverneurs « pour les inconveniens assez connus qui en auroient pu arriver » (22 janvier). — Fol. 60. Opposition faite par une partie du Chapitre contre le sacre de Mgr de Grammont, qui s'est fait « de nuit... furtivement, contre le prescript des saints canons et à l'inseu même du magistrat » (25 janvier). — Fol. 63. Construction d'un manège couvert à la Tour de Montmartin pour l'Académie (29 janvier). — Fol. 64 v°. Conflit avec le Chapitre au sujet de la bénédiction du Saint-Suaire. Cette bénédiction, sur le refus des chanoines, est donnée par les Pères Cordeliers devant la maison du reclus, près de l'église Saint-Etienne (4-13 février). - Fol. 71. Edit interdisant de jeter des immondices dans le Doubs et dans

les ruelles (23 février). — Fol. 72 v°. Décès du co-gouverneur Jean-Claude Petremand ; honneurs accoutumés rendus à ses obsèques (1^{er} mars). — Fol. 73. Démolition d'une partie d'une maison joignant la Porte-Noire, qui couvre environ la moitié de la partie antérieure de cette porte, ceci « afin de laisser à la veue du public de si belles marques de l'antiquité » (3 mars). — Fol. 76. Poursuites contre le chanoine De Mesmay, vicaire général, pour répondre « du mespris du magistrat et animosité par laquelle il se seroit déclaré ennemy de l'estat et du repos du public », par sa conduite envers les Cordeliers, coupables à ses yeux d'avoir donné la bénédiction du Saint-Suaire (13 mars). — Fol. 77 v°. Bonnes dispositions à la Cour d'Espagne pour le transfert du Parlement à Besançon ; on mettra à la disposition du commis en Espagne Fallot les 4.000 pistoles officieusement promises aux ministres à cet effet. — Réparations à la Tour de Montmartin pour y loger l'écuyer de Ceccati (15 mars). — Fol. 79. Traité passé avec les banquiers François Mareschal et Marin pour l'avance des 4.000 pistoles à envoyer à Madrid, qui ne seront remises qu'après transport effectif du Parlement à Besançon (17 mars). — Fol. 80 v°. Prières publiques pour le succès des armes de l'Empereur (20 mars). — Fol. 81. Accord conclu avec une partie des membres du Chapitre pour l'ostension du Saint-Suaire à Pâques. Des réserves sont faites sur le droit des gouverneurs de conserver les clefs de la relique (22 mars). — Fol. 83. Edit ordonnant de jeter les déblais des maisons dans les mortes de Chamars (29 mars). — Fol. 87. Présent de vin d'honneur aux membres de la Confrérie de Saint-Georges, actuellement assemblés à Besançon (22 avril). — Fol. 88 v°. Levée, à la requête du marquis d'Yenne, des poursuites intentées contre le chanoine De Mesmay, moyennant déclaration de celui-ci qu'il n'avait pas eu intention de « choquer » le magistrat. Décision d'écrire au pape pour se plaindre des divisions du Chapitre et réclamer le maintien des droits et priviléges de celui-ci (24 avril). — Fol. 89. **Serment prêté comme avocat par Joseph-François Philippe, docteur ès droits de l'Université de Dole (26 avril)**. Fol. 90 v°. Puits très profond dans une maison voisine de la Porte-Noire (2 mai). — Fol. 92. Demande, par le marquis d'Yenne, de prorogation du délai précédemment accordé pour la ratification : ce délai ayant été accordé depuis huit mois, les quatre compagnies refusent de s'engager à nouveau et veulent garder leur liberté. — Fol. 92 v°. Filet d'eau des sources alimentant les fontaines accordé aux Ursulines par la ruelle d'Anvers (5 mai). — Fol. 93. Accord avec le marquis de Meximieux, fils du baron de Scey, au sujet des canons prêtés jadis par la cité à ce dernier et perdus devant le château de Scey : la cité se contentera d'une indemnité de 5.000 francs (10 mai). — Fol. 98 v°. **Serment prêté comme avocat par Jean-Jacques Guybourg, docteur ès droits de l'Université de Dole (5 juin)**. — Fol. 103 v°. Procuration générale des citoyens. — Fol. 105 v°. Election des vingt-huit « Saint-Quentin : mre Bon-Anathoile Monnier, sr de Noironte, Jean Grevillot, François Vauderet, Claude Oudot. — Saint-Pierre ; mre Thomas Guerinet, Oger Bichet, Jean Jurain, Nicolas Chandot. — Champmars : mre Pierre-Matthieu d'Auxiron, Jean Barbet, Jacque Marchand, Jacque Maigrot. — Le Bourg : Claude Nicolas, Jean-Claude Perrenot, Alexandre Clerc, Claude Pergaud. — Baptans : Nicolas Courvoisier, Pierre Vauderet, Nicolas Bernard, Claude Boizot. — Charmont : mre Ignace Chevannay des Danielz, Louys-Baptiste Mareschal, Antoine Morel, Jean-Baptiste Cabet. Arennes : François Chevalier, Guillaume Curie, Jean Perrenot, Pierre Mouchoux ». — Fol. 106. Election de M. de Noironte comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 107. Lettres de citoyen octroyées à Henri-Ernest de Ligne, marquis de Roubaix, fils aîné du prince de Ligne. — Réception gratuite comme citoyen de Jacques Potot, maître de danse, originaire de Dijon, « en considération de sa profession utile ». — Fol. 107 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, mre Philippe-Eugène Chifflet. — Saint-Pierre : mre Pierre-François Henry, mre Jean-Baptiste Mareschal. Champmars : mre Estienne Mareschal, mre Jean-Frédéric Fyard. — Le Bourg : mre Claude-Antoine Rend, mre Claude-Antoine Franchet. — Baptans : Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, Claude Boizot. — Charmont : mre Jean-Claude Cabet, mre Charle Bonnot. Arennes : mre Richard Dorival, mre Claude-François Du Chasne » (29 juin). — Fol. 109. Rétablissement des maîtrises des tanneurs, cordonniers et tailleurs (1^{er} juillet). — Fol. 111. Visite du Père Général des Capucins (7 juillet). — Fol. 112. Mandement de garde accordé à Humbert-Guillaume de Precepiano, abbé de Bellevaux, haut-doyen du Chapitre (9 juillet 1664). — Fol. 113. **Serment prêté comme avocat par Jean-Ignace Fluzin, docteur ès droits de l'Université de Dole (12 juillet)**. — Fol. 114 v°. Réception gratuite comme citoyen de Séraphin Mensurati, « opérateur italien ». — Fol. 115. Bref du pape Alexandre VII, daté de Rome le 24 juin 1664, adressé aux gouverneurs de la cité, relatif aux divisions du Chapitre (24 juillet). — Fol. 116. Décision des gouverneurs et vingt-huit portant que, le bref du pape n'apportant pas de remèdes convenables aux divisions du Chapitre, ordre sera donné aux chanoines de l'un et l'autre parti de s'accorder dans un délai de 15 jours pour le service des églises, sous menace de confiscation de leurs biens et d'expulsion de la cité (29 juillet). — Fol. 118. Avis envoyé de Madrid par l'agent de la cité, Fallot, d'après lequel le marquis de Castel Rodrigo doit prochainement partir pour le gouvernement des Pays-Bas et désire que la ville de Besançon lui fournisse les chevaux et attirail nécessaires pour son train et bagage de Lyon à Bâle (7 août). — Fol. 119 v°. Refus de la cité de se charger de ce soin, n'étant pas en état de supporter de si grands frais et cette charge devant retomber sur la province (8 août). Fol. 120 v°. Poursuites intentées contre le chanoine Marlet, inculpé d'attentat contre les droits et priviléges de la cité, malgré les protestations de l'archevêque. — Délai jusqu'à la fin de septembre accordé aux chanoines dissidents pour opérer leur réunion (9 août). — Fol. 127 V. Enregistrement des lettres de noblesse accordées le 9 septembre 1613 par l'empereur Mathias aux ancêtres d'Ignace Chevannay des Daniels (14 août). Fol. 127. Approbation par le marquis d'Yenne du refus de la cité de faire les frais du transport

des bagages du marquis de Castel Rodrigo ; la province y pourvoira (25 août). — Fol. 128 v°. Texte de l'accord conclu avec le marquis de Meximieux au sujet des canons jadis prêtés par la cité à son père le baron de Scey (30 août). — Fol. 130. Désignation de commis pour aller recevoir le marquis de Castel Rodrigo avec de la cavalerie et de l'infanterie jusqu'aux limites du territoire, et le complimenter au nom de la cité (2 septembre). — Fol. 132. Sur avis du départ du marquis de Castel Rodrigo de Lyon pour Dole, des commis sont envoyés dans cette ville pour le saluer à son arrivée (7 septembre). — Fol. 133. Rapport fait par les commis envoyés à Dole sur l'accueil favorable qu'ils ont reçu du marquis de Castel Rodrigo (12 septembre). — Fol. 134. Arrivée du marquis de Castel Rodrigo dans la cité : on lui offrira de donner le mot du guet. Un corps de garde de soldats du roi sera placé devant le Palais Granvelle, où il doit loger (18 septembre). — Fol. 135. Visite et compliments au marquis de Castel Rodrigo ; on lui continuera la faveur du mot du guet à donner tant qu'il séjournera dans la cité (19-20 septembre). — Fol. 136 v°. Rapport fait par les commis qui sont allés visiter le marquis de Castel Rodrigo. Celui-ci a déclaré avoir les pouvoirs suffisants pour ratifier le traité conclu avec le marquis d'Yenne, mais estime que le droit de la cité de faire des alliances et de se choisir un protecteur étaient inutiles sous la domination d'un si grand monarque que le Roi d'Espagne. Il conseille à la cité d'y renoncer en échange d'autres avantages tels qu'un agrandissement de son territoire et l'établissement dans la ville d'une chambre de justice égale en autorité au Parlement, composée de 7 membres qui jugeraient les appels des citoyens (21 septembre). — Fol. 138. Réunion des quatre compagnies. Comme compensation des droits d'alliance et de protection, on demandera un accroissement de territoire de quatre lieues à la ronde, le droit d'évocation de toutes les causes réelles et personnelles des citoyens dans la province devant le magistrat, l'installation d'une Université et finalement la suppression des justices de régalie, vicomte, mairie et autres subalternes. Le droit d'indépendance sera inscrit dans le traité et les citoyens rentreront dans leurs droits d'alliance et protection, en cas de dérogation aux clauses accordées. Aucun serment ne sera prêté avant exécution complète de l'accord (22 septembre). — Fol. 138 v°. Réponses par écrit du marquis de Castel Rodrigo. Il accordera à la cité jusqu'à 50 villages entre l'Ognon et la Loue ressortissant au magistrat de Besançon ; il repousse le droit d'évocation des causes des citoyens, qui provoquerait des conflits perpétuels avec les autres tribunaux de la province ; l'établissement d'une Université sera octroyé ; on étudiera les moyens de racheter les droits des juges de régalie, vicomte et mairie. — Réplique des quatre compagnies : elles insistent pour l'accroissement du territoire à quatre lieues à la ronde, elles réduisent le droit d'évocation des citoyens aux causes personnelles résultant de contrats, titres, etc. ; il leur faut ou le transfert à Besançon de l'Université de Dole ou l'établissement à Besançon d'une Université égale, fondée et entretenu aux frais du Roi (23 septembre). — Fol. 140 v°. Nouvelles propositions du marquis de Castel Rodrigo : les commissaires des quatre compagnies délibéreront avec lui concernant l'accroissement de territoire. Les sujets des villages annexés seront jugés d'après les coutumes générales du comté ; les juges ordinaires seront les gouverneurs ; un tribunal d'appel, pris parmi les citoyens, sera proposé par le Roi pour juger en dernier ressort. On accordera seulement aux citoyens le droit d'évocation au Parlement pour toutes causes. Le Roi érigera et dotera une Université semblable à celle de Dole ; il travaillera au rachat des juridictions inférieures pour les unir à celle du magistrat. — Contre-propositions des quatre compagnies. Elles réclament l'adjonction de quelques villages à la liste de 85 environ présentée par le marquis, mais consentent à juger les annexés d'après les coutumes du comté. 5 juges d'appel, choisis par le Roi parmi des citoyens résidant dans la cité depuis 30 ans au moins, recevront les appels des annexés et aussi ceux des autres citoyens en matière civile seulement. Elles demandent le droit d'évocation devant le magistrat sur toutes matières et actions personnelles aux citoyens par toute la province. L'évocation au Parlement est acceptée. Accord en ce qui concerne l'Université. Le Roi aura un délai de six mois pour ratifier le traité. Le magistrat fera la répartition de toutes les impositions et des dons gratuits que le Roi voudrait lever. — Fol. 142 v°. Réplique du marquis. Cent villages seront accordés, les granges en sus ; les annexés seront jugés conformément aux coutumes de la province et aux édits présents et futurs du Roi. Cinq juges choisis parmi les citoyens ayant au moins 30 ans de résidence seront établis et gagés par le Roi ; ils jugeront de toutes les causes criminelles et civiles des annexés excédant 10 livres. Les citoyens pourront appeler en matières civiles seulement des sentences rendues par le magistrat, la matière excédant 200 francs. Les juges d'appel seront établis pour deux ans, au bout desquels ils ne pourront être rappelés en fonctions qu'après un intervalle d'un an. Refus d'accorder le répartement des impositions au magistrat pour le territoire annexé, cette opération devant être faite par les Etats. — Fol. 143. Nouveaux amendements réclamés par les quatre compagnies, notamment sur le droit d'évocation des causes et la répartition des impositions (26 septembre). — Fol. 145. Après de nouvelles répliques et contre-répliques, l'accord est conclu. On convoquera le peuple pour le lendemain, par édit, pour le ratifier. Ordre de tirer le canon, d'allumer des feux de joie. Un Te Deum sera chanté à l'église métropolitaine. A l'hôtel de ville, on installera un siège au milieu du parquet, aussi élevé que celui du président, pour le marquis de Castel Rodrigo. Six commis iront le chercher au Palais Granvelle, où il loge. Un dais sera placé au-dessus de son siège. Un autre dais sera installé sur le portrait du Roi placé au-dessus de la porte devant l'hôtel de ville (28 septembre). — Fol. 146. Assemblée du peuple. Après harangue du président, qui témoigne de la joie de la cité de passer sous la domination du Roi catholique et de la reconnaissance que l'on doit au marquis pour les conditions avantageuses accordées à la cité, le traité est lu et passé ; le marquis de Castel Rodrigo, puis les membres des quatre compagnies, prêtent serment aux acclamations

populaires. Te Deum à l'église métropolitaine. Tir des canons à toutes les portes. Dîner au Palais Granvelle. Les gouverneurs offrent les clefs de la ville au marquis qui les rend, estimant qu'elles ne peuvent être en meilleures mains. — Fol. 147. Texte du traité d'échange indiquant les circonstances de l'échange avec Frankenthal, l'acceptation des citoyens, le renoncement qu'ils font du droit de faire des alliances et de se choisir un protecteur. Par contre, la cité sera accrue de cent villages dénommés dans le traité, dont les habitants seront justiciables du magistrat de Besançon dans des conditions déterminées. Etablissement à Besançon d'une cour de justice de cinq membres choisis parmi les citoyens ; règlement des conditions d'appel des citoyens soit devant cette cour, soit devant le Parlement ; promesse de l'établissement d'une Université de l'importance de celle de Dole dans le délai d'un an ; clauses relatives à la répartition des impositions et du don gratuit entre les habitants des cent villages annexés. Promesse de traiter de l'achat des justices de régalie, vicomte et mairie pour amener leur suppression. A l'avenir, la cité n'aura plus rien à payer au Roi pour le traité de gardienneté et remise lui est faite des sommes arriérées. Le traité devra être ratifié par le Roi dans un délai de six mois. — Fol. 150. Pendant le dîner, le marquis de Castel Rodrigo a fait jeter au peuple, par les fenêtres, des sommes d'argent en espèces au coin du Roi ; les fontaines de l'hôtel consistorial ont fait couler du vin jusqu'à la fin du jour (29 septembre). — Fol. 150. Visite de compliments et de remerciements au marquis ; ce dernier ayant demandé grâce pour le chanoine Marlet, accusé d'avoir traité les citoyens de mainmortables de l'archevêque, et pour un homme accusé d'homicide, ces deux grâces sont accordées. — Présent fait au marquis de 250 pièces d'honneur de la valeur de 2 pistoles, portant d'un côté l'effigie du Roi d'Espagne et de l'autre cet « escriteau numéral BIsvntInorVM DeLIClas », frappées exprès à cette occasion. 20 pièces semblables seront données à son secrétaire et 50 au marquis d'Yenne (30 septembre). — Fol. 151 v°. Afin de trouver les deniers comptants pour payer les pièces qui doivent être données ce soir au marquis, ordre d'en prendre une partie auprès de Charles Clerc, receveur des deniers, provenant des greniers à blé, et pour le surplus de vendre les pièces de canons crevés, dont délivrance a été faite à Boizot pour 9 francs 1 blanc la livre. Ce dernier a payé au trésorier la somme de 3.350 francs 1 gros, pour 4.347 livres de métal. — Commis envoyés au marquis pour lui remettre le présent de la cité, lui souhaiter bon voyage : ils l'accompagneront le lendemain, jour de son départ, jusqu'à Gray (1er octobre). — Fol. 152. Audience accordée au comte de Rossillon, qui demande aux gouverneurs, de la part du marquis, d'écrire au Roi d'Espagne pour témoigner leur satisfaction, de mander à leur agent Fallot, à Madrid, de ne pas parler du traité avant l'arrivée de l'exprès envoyé par lui. Le marquis offre de prêter de l'argent à la cité pour hâter l'aménagement de la Tour de Montmartin pour l'Académie (6 octobre). — Fol. 153 v°. Envoi du secrétaire d'Etat auprès du marquis d'Yenne, à Gray, pour lui remettre les 50 pièces d'honneur que la cité lui offre en présent, en même temps qu'une copie du traité conclu avec le marquis de Castel Rodrigo (9 octobre). — Fol. 155 v°. Désignation du co-gouverneur Jean-Frédéric Fyard comme capitaine de la bannière de Chamars (20 octobre). — Fol. 156 v°. Réception à titre gratuit, comme citoyens, de noble Jean Martin, d'Ornans, docteur ès droits ; — de Pierre Bouhelier, ancien maieur d'Ornans (26-27 octobre). — Fol. 157. Décision portant qu'à l'avenir nul ne pourra être admis au nombre des citoyens à moins de payer 200 francs pour la cité et de donner un mousquet pour l'arsenal (27 octobre). — Fol. 157. Réception, comme citoyen, de Bernard Richier, sieur de Varax, de Lons-le-Saunier, docteur ès droits (29 octobre). — Fol. 158 v°. Accensement perpétuel de la tuilerie de Saint-Ferjeux au sieur David et à ses descendants, en remplacement de Lazare Ar-monnet, déchu de ses droits pour n'avoir pas satisfait aux conditions du traité conclu avec lui en 1657 (4 novembre). — Fol. 162. Taxe des vins, les hauts coteaux à 41 florins, les moyens et les bas à 40 florins le muid (11 novembre). — Fol. 163. Réception, comme citoyen, d'Antoine Mulot, de Vesoul, docteur ès droits (17 novembre). — Fol. 164 v°. Communication par l'archevêque du projet qu'il a formé d'établir un séminaire dans la cité (25 novembre). — Fol. 165 v°. Consentement donné à cet établissement par les gouverneurs et vingt-huit. — Nouveau crédit de 2.000 francs alloué pour l'aménagement de la Tour de Montmartin, destinée à l'Académie (26 novembre). — Fol. 168 v°. Edit interdisant d'élever des bancs ou boutiques devant les maisons pour ne pas faire tort à celles qui se louent à l'hôtel de ville ; exception est faite pour les boutiques qui vendent des « chapelets, saints-suaires et autres menues merceries » au temps de Pâques et de l'Ascension, sur la place Neuve et sur les places de Saint-Quentin et de Saint-Pierre (13 décembre). — Fol. 172. Edit interdisant le port des rubans, « despense fort grande et inutile » (23 décembre). — Réception comme notaire de Jean Colin (24 décembre). — Fol. 174. Serment prêté par François Jurain, reçu maître orfèvre (29 décembre). — Fol. 176 v°. Taxe sur divers produits vendus par les apothicaires (7 janvier). — Fol. 177. Edit contre le luxe « parvenu en cette cité à un excès tout à fait extraordinaire ». Défense de porter de l'or, argent, tant en étoffes, broderies, qu'autres choses, de porter des rubans, dentelles de soie, galons, même des boutons, de quelque matière qu'ils soient, sauf aux endroits absolument nécessaires, le tout sous peine d'une amende de 150 francs et de confiscation (8-9 janvier). — Fol. 179. Plainte contre le mauvais aloi des pièces suisses et lorraines (13 janvier). — Fol. 180. Décision de donner des pièces d'honneur à chacun des membres des quatre compagnies, au moment de la ratification de l'échange (20 janvier). — Fol. 182. Compliments et vin d'honneur au baron de Lisola, récemment arrivé dans la cité (30 janvier). — Fol. 183. Réception gratuite, comme citoyen, de Ferdinand de Fallerans, dit de Visemal, seigneur de Fontenay, capitaine et gouverneur des château et forteresse de Sainte-Anne (5 février). — Fol. 184. Refus des gouverneurs et vingt-huit de remettre au Chapitre l'une des clefs du Saint-Suaire qu'ils détiennent (8 février). — Fol. 185. Réception gratuite, comme

citoyen, du colonel de cavalerie Louys Maistre, seigneur de Bay et de Sornay (10 février). — Fol. 185 v°. **Serment prêté, comme avocats, par Claude-Ambroise Rend et Pierre Petremand, docteurs ès droits de l'Université d'Orléans ; — par Gabriel Boizot, docteur de l'Université de Dole.** — Fol. 186 v°. Réception, comme citoyen, de noble Jean-François Poirot, en raison des services rendus par lui à la cité à la cour de Madrid (11 février). — Fol. 188. Conflit avec le Chapitre relatif à l'ostension du Saint-Suaire ; sur le refus des chanoines, la bénédiction est donnée sur la cité, avec la relique, par deux, Cordeliers réquisitionnés à cet effet ; ordre d'expulsion de la cité, dans les 24 heures, de deux chanoines (13 février). — Fol. 195. A la requête de l'évêque d'Andreville, suffragant de Besançon, des commis sont désignés pour entamer des conférences avec des commis du Chapitre en vue d'un accommodement (7 mars). — Fol. 198. Mesures prises pour l'ostension du Saint-Suaire à Pâques en dépit du refus des chanoines ; l'ostension sera faite par des religieux de la cité ; les biens des chanoines seront annotés pour payer les frais (20 mars). — Fol. 199. **Serment prêté comme avocat par Pierre-François Joliot, docteur ès droits de l'Université de Dole (23 mars).** — Fol. 201. Lettres de noblesse accordées par l'empereur Léopold à Louys Beault, docteur ès droits, ancien co-gouverneur (28 mars). — Fol. 203. Reprise des conférences avec le Chapitre : celui-ci consent à faire l'ostension du Saint-Suaire à Pâques, moyennant le rappel des deux chanoines récemment expulsés de la cité (30 mars). — Fol. 203 v°. Lettre de l'agent à Madrid, Fallot, avisant que le traité d'échange a été ratifié par le Roi d'Espagne (2 avril). — Fol. 205. Traité passé avec l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont pour l'installation d'un séminaire à Besançon (10 avril). — Fol. 207 v°. Lettre du Roi d'Espagne en réponse à celle de la cité, datée de Madrid le 28 février. Texte de cette lettre en espagnol. Cette lettre sera imprimée (16 avril). Fol. 208 v°. Autorisation de vendre la maison curiale de Saint-Maurice, qui tombe en ruines (20 avril). Fol. 209 v°. Lettre du marquis de Castel Rodrigo, datée de Bruxelles le 13 avril, annonçant la ratification par le Roi du traité d'échange (25 avril). — Fol. 210. Assemblée dans la cité de la confrérie de Saint-Georges (26 avril). — Fol. 212. Permission donnée aux Oratoriens, curés de Saint-Maurice, de construire une arcade ou galerie réunissant leur maison conventuelle à l'église (7 mai). — Fol. 213. Décision de faire avancer par un des fermiers de la cité les deniers nécessaires à la fabrication des pièces d'honneur destinées aux membres des quatre compagnies (9 mai). — Fol. 214. Lettre de Fallot, agent à Madrid, demandant le remboursement des frais extraordinaires qu'il a supportés « pour pénétrer les secrets en cour » (11 mai). — Fol. 214 v°. Lettre à Fallot pour l'engager à obtenir du Roi et de ses ministres la qualité de « royale » pour la cité de Besançon ; il sollicitera en outre pour que le Roi ajoute à ses titres celui de seigneur de Besançon et confirme les lettres de noblesse accordées par les empereurs à des citoyens (12 mai). — Fol. 216 v°. Lettre du marquis d'Yenne donnant avis qu'il a en mains la ratification du traité d'échange et demandant qu'on fixe un jour pour qu'il l'apporte à la cité : 20 pistoles sont données au porteur de la lettre, en signe de joie. Lettre du marquis de Castel Rodrigo, disant sa joie de la ratification et son désir d'assister en personne « pour aider à solenniser un acte si signalé » (22 mai). — Fol. 217 v°. Réponse de la cité au marquis d'Yenne ; il sera le bienvenu pour la ratification au jour qu'il lui plaira de fixer (23 mai). — Fol. 218. Mesures prises pour la réception du marquis d'Yenne. La cavalerie, l'infanterie et une partie de l'artillerie seront envoyées à sa rencontre ; on tirera le canon aux portes. Quatre commis de la cité et le secrétaire iront à sa rencontre jusqu'à Emagny. Un vin d'honneur lui sera offert dans douze grands pots, avec six sacs d'avoine. — Fol. 218 v°. Aménagement de la Tour de Montmartin : de Ceccati pourra s'y installer avec son Académie dans un délai de 15 jours ; il recevra de la cité une pension annuelle de 400 francs, sa vie durant (26 mai). — Fol. 219. Réception du marquis d'Yenne (28 mai). — Remise par le marquis d'Yenne aux commis envoyés vers lui du double du traité du 29 septembre 1664, avec l'acte de ratification de Sa Majesté mis au bas en langue française, daté du 13 février 1665 et signé Philippe. — Fol. 220. Réunion des quatre compagnies. A la presque unanimité, elles déclarent ne pouvoir accepter la ratification parce qu'elle a passé par le Conseil suprême d'Etat de Flandre, à Madrid, où elle a été expédiée. On sait d'autre part, par une lettre du marquis de Castel Rodrigo, qu'il a reçu une autre ratification expédiée par le Conseil suprême d'Etat de la monarchie « duquel seul et de la personne royale de Sa Majesté la cité doit dépendre immédiatement ». Cette résolution est signifiée au marquis d'Yenne, qui se charge d'en rendre compte au marquis de Castel Rodrigo. Désignation des commis pour recevoir le marquis d'Yenne jusqu'à Emagny (29 mai). — Fol. 226. Distribution des pièces d'honneur aux membres des quatre compagnies. — Lettre de Fallot disant qu'il a effacé auprès des ministres d'Espagne les mauvaises impressions que l'Archevêque, le Chapitre, le Parlement et les commis des Etats avaient voulu leur donner « par leurs invectives et calomnies sur ce qui s'est passé au sujet de l'ostension du Saint-Suaire » (20 juin). — Fol. 227. Patentes de citoyen avec le grand scel dans une boîte d'argent offertes au prince Ernest d'Arenberg, comte de Beaumont, fils du prince de Chimay, qui fait « ses exercices » à l'Académie d'équitation (23 juin). — Fol. 229. Election des vingt-huit : « Sainl-Quentin : M. le comte de Saint-Amour, mre Bon-Anathoile Monnier, sr de Noironte, François Vauderet, Claude Oudot. — Saint-Pierre : mre Thomas Guerinet, Oger Bichet, Nicolas Chandot, François Bourrelier. — Champmars : mre Pierre-Mathieu d'Auxiron, Jean Barbet, Jacque Marchand, Jacque Maigrot. — Le Bourg : mre Nicolas-Louys Boudret, Jean-Claude Perrenot, Ant.-François Noël, Claude Pergaud. — Baptans Estienne Virevaulx, Pierre Vauderet, Nicolas Bernard, Adriain Joliot. — Charmont : Louys Sire, Louys-Baptiste Mareschal, Antoine Morel, Jean-Baptiste Cabet. — Arennes : François Chevalier, Pierre Mouchoux, Louys Guillemin, Albin Grospeirin. » Fol. 230. — Election comme président des vingt-huit de M. de Noironte, sur le

refus du comte de Saint-Amour à qui cette place avait été d'abord offerte (24 juin). — Fol. 231. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, mre Philippe-Eugène Chifflet. — Saint-Pierre mre Pierre-François Henry, mre Jean-Baptiste Mareschal. Champmars : M. le comte de Rossillon, mre Jean-Frédéric Fyard. — Le Bourg : mre Clan de-Antoine Franchet, mre Charle Bouvot. — Baptans : Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, mre Denis Chandiot. Charmont : mre Jean-Claude Cabet, mre Antoine-Désiré Linglois. — Arennes : mre Claude-François Duchasne, mre Claude-François Buson sr d'Auxon » (28 juin). — Fol. 232. Suspension de l'édit promulgué le 9 janvier précédent contre le luxe (1er juillet). — Fol. 235. Autorisation donnée à Michel Du Puy, citoyen, de tenir une imprimerie dans la cité (15 juillet). Fol. 236. Réception d'Etienne Perron comme maître chirurgien (20 juillet). — Fol. 237. Lettre de Fallot, de Madrid, annonçant que le duc Medina de Las Terres a approuvé le refus de la ratification envoyée par le Conseil des Flandres et a promis de procurer les ordres du Roi nécessaires pour l'exécution du traité. — Par une autre lettre, Fallot fait savoir que le nonce a fait, par ordre du pape, de grandes plaintes au Roi contre le magistrat sur l'affaire du Chapitre. — Fol. 237 v°. Papegay abattu par le commis de la cité, M. d'Auxon. Tir de canon en son honneur ; un présent d'une valeur de 400 francs lui sera fait, un arc sera dressé devant sa maison et on lui fera une collation à l'hôtel de ville (27 juillet). — Fol. 238. Fiançailles du comte de Rossillon, co-gouverneur, président de la semaine, avec Mlle de Savoyeux, fille de M. de Mandre ; compliments, présent et tir des canons de la cité (28 juillet). — Fol. 241. Arrivée du marquis d'Yenne dans la cité ; il remet aux gouverneurs une copie authentique de la ratification du traité dépêchée par le Conseil suprême de la monarchie. Lettre du marquis de Castel-Rodrigo faisant savoir que, le porteur du traité original de ratification ayant été dévalisé en route, il envoyait un duplicata signé du Roi (11 août). — Fol. 243. Réunion des quatre compagnies. On adressera ses remerciements au Roi et on laissera le marquis d'Yenne procéder à l'exécution du traité, mais on réclamera le rétablissement d'une ligne omise dans la copie ratifiée, ce qui en altère le sens (12 août). — Fol. 244. Réception comme notaire de Jean-Baptiste Bassand (13 août). — Fol. 254 v°. Réception comme maître orfèvre de Claude-Joseph de Loisy, fils de Pierre de Loisy (17 août). — Fol. 247. Réception comme maître argentier de Germain Chouin, fils de maître (26 août). — Fol. 249 v°. Réception comme notaire de Jean Broche, citoyen (2 septembre). — Fol. 252. Réception comme notaire de Nicolas Coquillot, citoyen (15 septembre). — Fol. 253 v°. **Serment prêté comme avocat par Pierre Sarragoz, docteur ès droits de l'Université de Dole.** Il a dédié ses thèses « au sénat et au peuple de Besançon » (24 septembre). Fol. 255 v°. Nouvelle de la mort du roi d'Espagne Philippe IV, survenue le 17 septembre. Un service solennel sera célébré aux Cordeliers ; la harangue funèbre sera prononcée par Jean-Baptiste Petremand, docteur ès droits (9 octobre). — Fol. 260. Désignation de Léonard May comme professeur de la 6^e classe (5 novembre). — Fol. 261 v°. Traité concédant pour vingt-cinq ans aux sieurs François Mareschal et Marin le monopole des messageries entre Besançon, Dijon, Bâle et Montbéliard et respectivement. Le tarif des paquets et messageries sera de 9 blancs par livre de Besançon à Dijon, 3 blancs de Besançon à Dole ; pour le port d'une simple lettre, 6 blancs pour Dijon, 4 blancs pour Dole, etc. (7 novembre). — Fol. 263. Taxe des vins, les hauts coteaux à 51 florins, les moyens et les bas à 50 florins le muid (11 novembre). — Fol. 265 v°. Réception comme notaire de Charles Déranger, citoyen (16 novembre). — Fol. 269. Pompe funèbre aux Cordeliers en l'honneur du roi Philippe IV. Présent fait à Petremand, on reconnaissance de sa harangue, d'une pièce de vaisselle de la valeur de 100 francs (30 novembre-1^{er} décembre). — Fol. 279. Arrivée du marquis d'Yenne dans la cité apportant la ratification du traité, avec une lettre du marquis de Castel Rodrigo, disant que la clause omise par mégarde avait été rétablie, et assurant la cité de son affection (29 décembre). — Fol. 280 v°. Réunion des quatre compagnies. Acceptation « avec beaucoup de joie et de respect » du traité, dans l'espérance que le Roi et ses ministres l'exécuteront ponctuellement. Lettre de remerciements au marquis de Castel Rodrigo. Texte en espagnol de la ratification du traité, datée de Madrid le 11 mars 1665 et signée du roi Philippe (30 décembre). — Fol. 283 v°. **Réception comme avocats de François Billerez et Denys Nayme, docteurs ès droits de l'Université d'Orléans.** — **Permission donnée à Georges-François de Saint-Germain, docteur en médecine de l'Université d'Avignon, d'exercer sa profession dans la cité** (2 janvier 1666). — Fol. 290. Pension annuelle de 200 francs accordée à Séraphin Mensurati, « opérateur » de profession, à condition qu'il serve gratuitement les pauvres de la cité (27 janvier). — Fol. 295. Bénédiction du Saint-Suaire donnée à la cité par des religieux, sur un nouveau refus du Chapitre d'y procéder (13 février). — Fol. 296. Réception comme notaire de Louys Grevillot, citoyen (19 février). — Fol. 299. Lettres de Fallot, agent à Madrid, disant que les ministres cherchent toujours à assujettir la cité aux conseils et ministres des Flandres. On écrira au marquis de Castel Rodrigo pour le presser d'assurer l'exécution du traité. Des instructions sont envoyées à Fallot, auquel on adresse le texte du traité, en lui recommandant de ne se départir en rien de ce qui touche à l'indépendance de la cité. — Nouvelle sommation au Chapitre afin d'assurer l'ostension du Saint-Suaire aux fêtes de Pâques et de l'Ascension prochaines (5-13 mars). — Fol. 302. Refus du Chapitre ; les revenus des chanoines seront « annotés » (13 mars). — Fol. 303. Lettre à la Reine régente pour se plaindre du retard apporté à l'exécution du traité (18 mars). — Fol. 306. Arrivée du marquis d'Yenne : il vient pour tenter un accommodement entre la cité et le Chapitre (2-3 avril). — Pol. 308. Convocation du peuple : il approuve les gouverneurs et vingt-huit dans leur résistance aux prétentions du Chapitre. Nouvelle sommation au Chapitre de procéder à l'ostension du Saint-Suaire à Pâques et aux jours accoutumés, sinon les chanoines seront expulsés de la cité (4 avril). — Fol. 308 v°,

309. Tentatives d'accommodement du marquis d'Yenne (4-5 avril). — Fol. 309. Acceptation du Chapitre de procéder à l'ostension du Saint-Suaire, sous bénéfice des protestations ci-devant émises par lui à ce sujet (6 avril). — Fol. 311. Accord avec les Jésuites pour l'établissement de deux leçons de philosophie au collège (13 avril). — Fol. 313. Réunion de la confrérie de Saint-Georges (1er mai). — Fol. 313 v°, 317. Nouveau conflit avec le Chapitre qui a refusé de porter le coffret du Saint-Suaire à la fête de l'Invention de la Sainte Croix. L'affaire est arrangée par l'intervention du marquis d'Yenne, le Chapitre devant présenter des excuses et prendre des engagements pour l'avenir (5 mai). — Fol. 318 v°. Visite et présent à l'évêque de Belley, Belin, de passage dans la cité (13 mai). — Fol. 322 v°. Serment prêté comme notaire par Jean-Baptiste Perreciot, citoyen (1er juin). — Fol. 324. Le jour de la fête de saint Jean-Baptiste tombant cette année le même jour que celui de la fête du Saint-Sacrement, l'élection du magistrat est avancée au dimanche 13 juin (8 juin). — Fol. 328 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : mre Bon-Anathoile Monnier, sr de Noironte, Jean Grevillot, François Vauderet, Claude Oudot. — Saint-Pierre : mre Pierre-François Rolier, Nicolas Courvoisier, Nicolas Chandiot, François Bourrelier. — Champmars : Jean Barbet, Jacques Marchand, Jacque Maigrot, Jean-Jacque Thiébault. — Le Bourg : mre Nicolas-Louis Boudret, Alexandre Clerc, Jean-Claude Perrenot, Claude Pergaud. — Baptans : Estienne Virevaux, Pierre Vauderet, Nicolas Joliot, François Marin. — Charmont : Louis-Baptiste Mareschal, Syméon Pillot, Jean-Baptiste Cabet, Pierre Morel. — Arennes : François Chevalier, Pierre Mouchoux, Louys Guillemin, Albin Grospperrin. » Fol. 329. Election de M. de Noironte comme président des vingt-huit (13 juin). — Fol. 329 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, mre Philippe-Eugène Chiflet. — Saint-Pierre : mre Pierre-François Henry, mre Jean-Baptiste Mareschal. — Champ-mars : M. le comte de Bossillqn, mre Jean-Frédéric Fyard. — Le Bourg : mre Claude-Antoine Franchet, mre Charle Bouvet. — Baptans : mre Louys d'Orchamps, sr d'Osnan, mre Claude-François Buson, sr d'Auxon. — Charmont : mre Jean-Claude Cabet, mre Nicolas-Louys Boudret. — Arennes : mre Marc-Antoine Fluzin, mre Antoine-Désiré Linglois » (20 juin). — Fol. 233 v°. Réception gratuite comme citoyens de Jacques Bonnefoy de Belvoir, bailli ès terres et seigneuries de Châtillon-sous-Mâche et châtelain de Mandeville — et de François Bergeret, docteur en médecine, de Champlitre (30 juin-juillet). — Fol. 334 v°. Réception comme maître chirurgien de Jean-Baptiste Oudot, citoyen (6 juillet). — Fol. 335 v°. Edit concernant la vente du sel et réduisant le prix de 5 à 3 gros le pain (10 juillet). — Fol. 336. Réunion des quatre compagnies. Lettre de Fallot faisant connaître les lenteurs apportées par les ministres à l'exécution du traité et leurs prétentions de traiter les citoyens en sujets, notamment en leur envoyant des ordres relatifs à leur conflit avec le Chapitre touchant le Saint-Suaire. — On décide de rappeler Fallot et de cesser toutes négociations en cour d'Espagne. Si les ministres ne pourvoient pas à l'exécution du traité avant la fête de saint Michel prochaine, le peuple sera convoqué pour aviser sur la conduite à tenir (11 juillet). — Fol. 338. Fêtes à la Visitation à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales. Procession, tirs de canon, feux d'artifices (16 juillet). — Fol. 338 v°. Traité par lequel les gouverneurs se déchargent de l'administration de l'hôpital sur un bureau de directeurs et d'administrateurs composé de Richard Dorival, Valentin Millot, Antoine Mareschal, anciens co-gouverneurs, Antoine Mareschal, avocat fiscal, Nicolas Dorival, Laurent Prinel, Jean Riboux et Gabriel Gascon (17 juillet). — Fol. 340 v°. Procession générale à l'église métropolitaine pour la canonisation de saint François de Sales (18 juillet). — Fol. 345 v°. Traité avec les Jésuites pour l'entretien d'un second professeur de philosophie au collège (20 août). — Fol. 352. Réception gratuite comme citoyen de Robert le Roux, maître d'armes, originaire du Luxembourg (16 septembre). — Fol. 352 v°. Réparation au clocher de l'église Saint-Pierre (18 septembre). — Fol. 354. Lettre du marquis de Castel Rodrigo donnant avis qu'il a reçu les ordres nécessaires pour l'exécution du traité d'échange, adressés au Parlement et à la Chambre des comptes (30 septembre). — Fol. 357. Licenciement de la commission des huit précédemment formée pour suivre les négociations de l'échange. — Récompense de 1.800 francs donnée au député Henry pour ses négociations en Flandre et en Espagne (6 octobre). — Fol. 358 v°. Serment prêté comme avocat par Philippe-Eugène Despoutot (15 octobre). — Fol. 362. Fixation du prix du blé des greniers à 40 sols l'émine (3 novembre). — Fol. 364. Taxe des vins, les hauts coteaux à 32 florins, les moyens et les bas à 31 florins le muid (11 novembre). — Fol. 367 v°. Réception gratuite comme citoyen de François Bouchard, docteur en médecine, originaire de Gray (1er décembre). — Fol. 368. Réception comme citoyen de noble sr Léonel de Mandeville, capitaine de la garnison ; on lui remet les patentnes avec le grand scel de la cité dans une boîte d'argent (2 décembre). — Fol. 380. Plaintes adressées au marquis d'Yenne sur les retards apportés à l'exécution du traité, notamment par le Parlement (12 décembre). — Fol. 371. Visite de Pierre Buretel, juge de S. M. catholique dans la cité ; il déclare que son office est éteint par le traité d'échange et que le Roi l'a pourvu de la charge d'avocat fiscal au bailliage d'Amont. On lui remet des lettres de citoyen avec le grand scel enfermé dans une boîte d'argent (16 décembre). — Fol. 372 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 30 gros l'émine (17 décembre). — Fol. 374. Avis donné par le marquis d'Yenne du refus du Parlement d'exécuter les ordres reçus pour l'exécution du traité et de son projet d'en écrire à la reine et au marquis de Castel Rodrigo. On écrira au marquis de Castel Rodrigo pour lui adresser des plaintes à ce sujet et lui dire que la cité ne peut rester plus longtemps sans protecteur et sans souverain (21 décembre). — Fol. 375. Lettre adressée de Madrid, par Fallot, portant que l'on s'étonne des retards apportés par le-Parlement à l'exécution du traité et que l'opposition des Dolois ne servira qu'à avancer les affaires de la cité (23 décembre). — Fol. 379. « Table du contenu au journal des années 1663-1664-1665-1666 », rédigé au XVIII^e siècle par le

secrétaire Belamy.